

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 mai 2025

Auberge de la Fleur de Lys, Porsel, Rte de Romont 1

F.O. no 18 du 02 mai 2025

Préside : Bongard Jean-Claude, Syndic
Présence : 38 (trente-huit) votant/e/s
Non-votants : 03 (trois) – M. le Préfet, Murielle et Cynthia
Total : 41 personnes

Excusés : Cruchon, Juliana, Conseillère communale, Grivel Christophe, Porsel, Membre de la Commission financière, Monney Françoise, Pont, Wampfeler Jean-Pierre, Nicola Pache et Martin Garance

Scrutateurs : Chevalley Cédric, Porsel, Fragnière Claude, Bouloz, Cardinaux Maude, Bouloz

Les citoyennes et citoyens de la Commune Le Flon sont convoqués en assemblée communale le mardi 13 mai 2025 à 19h30 heures à la salle de l'Auberge de la Fleur de Lys, Porsel, Rte de Romont 1.

Tractanda :

*L'assemblée communale ordinaire est convoquée pour le **mardi 13 mai 2025** à 19 h 30 à l'Auberge de la Fleur de Lys à Porsel, Route de Romont 1.*

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2024**
- 2. Modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV), Approbation**
- 3. Comptes 2024**
 - 3.1 comptes de résultats
 - 3.2 comptes des investissements
 - 3.3 rapport de la commission financière
 - 3.4 approbation des comptes de résultats et des investissements
- 4. Informations du Conseil communal**
 - Présentation de M. Raffael Favaretto, Conseiller communal
 - Présentation de Mme Cynthia Mesot, Adjointe à la Secrétaire communale
 - Tir Cantonal Fribourgeois à Porsel
 - Eaux parasites dans le circuit des eaux usées
 - Changement des compteurs d'eau
 - Elections communales de mars 2026)
- 5. Divers**

Le procès-verbal, les statuts de l'ASSCOV et les comptes 2024, soumis à l'assemblée ne seront pas lus sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo). Ils peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

Afin de faciliter les choses, M. le Syndic propose que les deux premiers éléments du point 4 du tractanda soient traités en début de séance. Cela permettra à l'assemblée de faire immédiatement connaissance avec M. Raffael Favaretto, Conseiller communal et Mme Cynthia Mesot, Secrétaire communale Adjointe. L'Assemblée communale accepte.

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. M. le Syndic remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal de l'assemblée).

Les débats de l'assemblée ne seront pas enregistrés pour des raisons techniques. Si des personnes présentes dans la salle veulent enregistrer les débats, elles ont l'obligation légale de s'annoncer. Ce n'est pas le cas, on poursuit l'assemblée.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

* * * *

M. le Syndic salue donc cordialement toutes les personnes présentes. Il les remercie de leur intérêt pour les affaires de la Commune. C'est une preuve de soutien aux Autorités communales.

Il relève la présence de M. le Préfet François Genoud ; il se fait une joie de l'accueillir en Haute Veveyse. Il a répondu favorablement à l'invitation suite à la demande de la Commission financière, afin de répondre aux questions qui pourraient être posées au point 2 (Modification essentielle des statuts de l'ASSCOV).

Il ajoute que les comptes communaux sont positifs, même très positifs ; cependant, c'est grâce à la vente, en mai 2024, des locaux de notre ancienne Administration communale à Bouloz. Si l'on tient compte de ce bénéfice extraordinaire, il reste quand même un bénéfice pour nos comptes 2024. C'est réjouissant, toutefois, comme M. le Syndic le répète chaque année : il faut continuer à rester prudents et il pèse ses mots.

En effet, il rappelle qu'il y a passablement d'investissements en Veveyse, investissements en cours ou investissements prévus. Ce ne sont pas les idées qui manquent pour les projets, quand ce ne sont pas les rénovations, agrandissements ou entretiens qui obligent l'Association des Communes à prévoir des travaux bien malgré elle. Il faut bien entretenir les bâtiments sinon cela coûte plus cher au final.

De notre côté, nous avons toujours des frais d'entretien, nous avons également des projets.

Tout ceci génère des charges qu'il faut compenser par des rentrées d'argent.

Nous profiterons également d'adresser des remerciements à Maude Cardinaux, ancienne Vice-Syndique et Collègue. Il y aura aussi quelques informations du Conseil communal, selon indications sur le tractanda

* * *

Remerciements à Madame Maude Cardinaux, Vice-Syndique (2019 à 2024)

M. le Syndic débute en précisant que le Conseil communal et la Commune Le Flon souhaitent remercier chaleureusement Mme Maude Cardinaux, ancienne Vice-Syndique, qui a choisi de quitter le Conseil communal, après 5 années de bons et loyaux services. M. le Syndic lui adresse des paroles de remerciements et lui remet un cadeau (bon-cadeau, fleurs). Applaudissements de l'assistance. Maude prend la parole pour adresser ses remerciements à M. le Syndic ainsi qu'à toutes et à tous.

* * *

4.1 Présentation de Raffael Favaretto, Conseiller communal

Parole à M. le Syndic.

Monsieur Favaretto a rejoint le Conseil communal et il est entré en fonction le 04 février 2025 en remplacement de Mme Cardinaux, notre ancienne Vice-Syndique, dont il a repris les dicastères : Ecoles, AES, Passeport Vacances, AJV, Culture et Loisirs.

Il a 42 ans, il est marié, il a 3 enfants et il habite à Bouloz. Raffael est membre du GDVF, de la Commission de l'énergie et du Conseil des parents.

Il a été candidat aux élections fédérales 2023.

Monsieur Favaretto est une personne impliquée et intéressée par la fonction.

4.2 Présentation de Mesot Cynthia, Adjointe à la Secrétaire communale

Parole à M. le Syndic.

Madame Mesot a rejoint notre Administration communale le 1^{er} mai 2025 en tant que Secrétaire Adjointe pour le remplacement de Madame Francine Da Costa, Secrétaire communale, lors de son futur départ à la retraite en 2026.

Forte d'une solide expérience dans le service public (Administration), elle dispose des qualités requises pour reprendre ce poste à responsabilités. Elle a de l'entregent et elle a également une grande facilité dans les contacts humains.

Madame Mesot a rejoint notre équipe avec engagement et détermination. Elle sera votre interlocutrice pour les démarches administratives, la coordination des services communaux et l'accompagnement des projets de notre collectivité.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2024, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

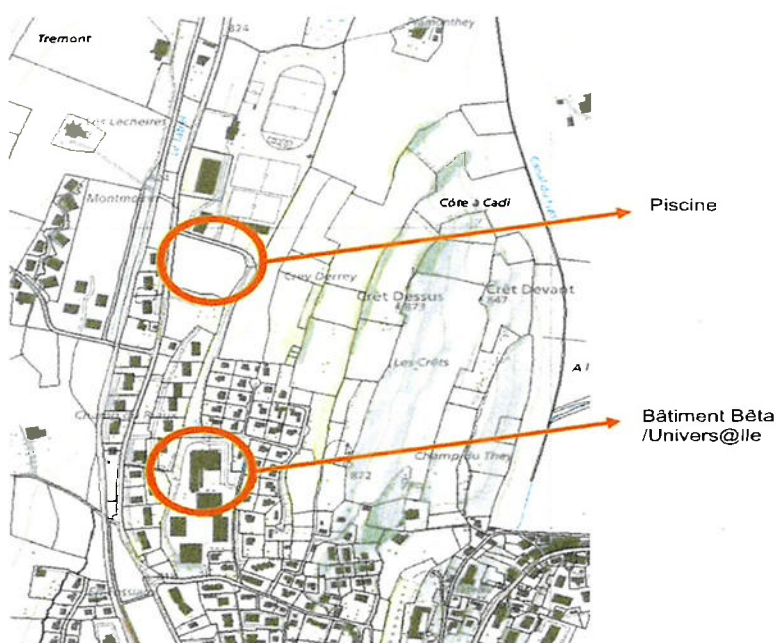
Le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2024 est approuvé par 37 (trente-sept) oui ; il y a, en outre, 1 (une) abstention, celle de la Secrétaire communale qui a rédigé le procès-verbal.

Le Syndic adresse ses remerciements à la Secrétaire communale.

2. Modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV), Approbation

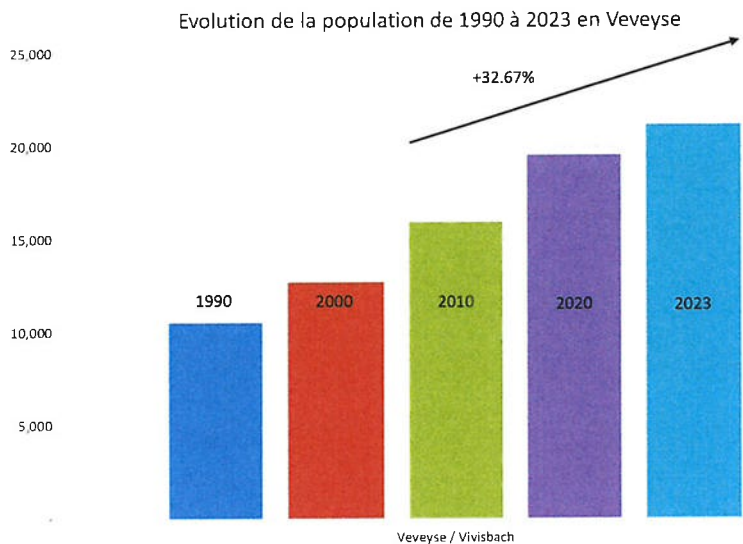
La parole est donnée à M. Raffael Favaretto, Conseiller communal.

Présentation du plan de situation :



Pourquoi rénover ?

2. Pourquoi la rénovation/agrandissement du bâtiment Bêta?



Source: <https://www.fr.ch/deef/ssd/statistiques-par-themes/effectif-et-evolution>

Commune Le Flon • 13.05.2025 9

Il y a plus de constructions donc plus d'élèves.
Les pronostics démontrent qu'il faudra 5 salles de classes supplémentaires pour accueillir ces jeunes ; de plus, on sait qu'un élève qui nécessite des mesures d'aide renforcée compte pour 3 élèves. Il manque tellement de places que parfois, ces élèves se retrouvent dans les couloirs pour étudier.

2. Pourquoi la rénovation/agrandissement du bâtiment Bêta?



+5 classes

	Répartition des classes en tenant compte des élèves MAR					
	2020	2025	2030	2035	2040	2045
9H	1	1	1	1	1	1
10H	1	1	1	1	1	1
11H	1	1	1	1	1	1
	3	3	3	3	3	3
9H	3	3	3	3	3	3
10H	2	2	2	3	3	3
11H	2	2	2	2	2	3
	7	7	7	8	8	9
9H	6	5	6	6	6	6
10H	5	5	5	6	6	6
11H	5	5	5	5	6	6
	16	15	16	17	18	18
9H	4	4	4	4	4	4
10H	4	4	4	5	5	5
11H	4	4	5	5	5	5
	12	12	13	14	14	14
	38	37	39	42	43	44

Source: étude démographique demandée fin 2020 par l'ASSCOV / MAR = Mesures d'Aides Renforcées

Commune Le Flon • 13.05.2025 10

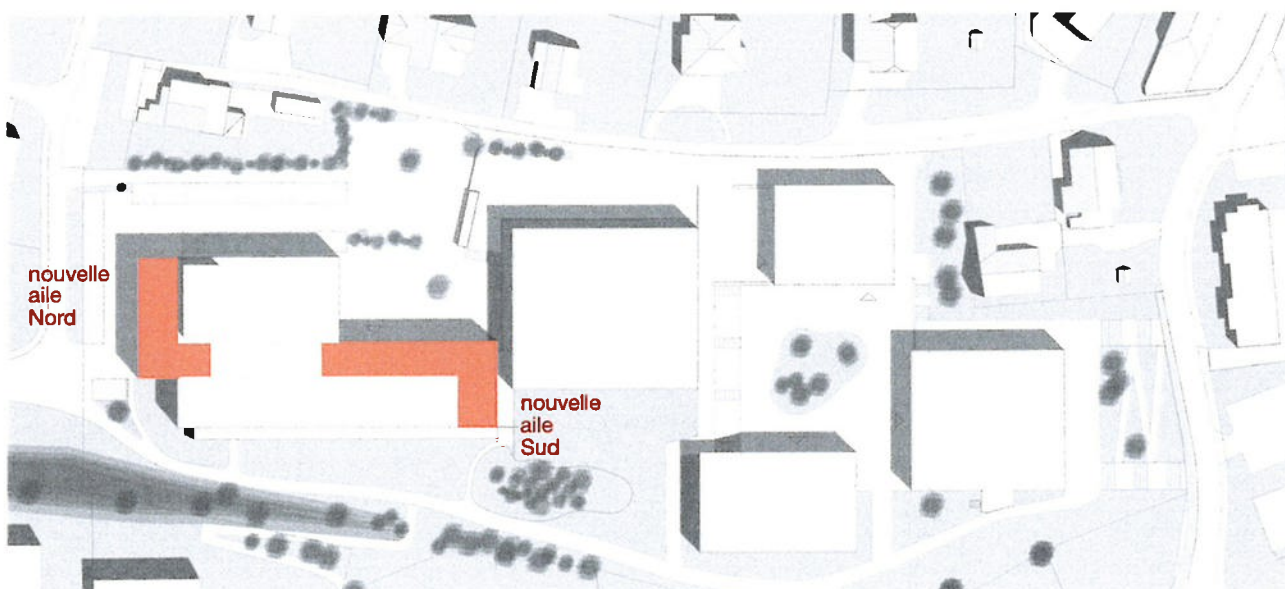
L'agrandissement prévu est devisé à 20 mio de francs. Aujourd'hui, nous devons voter pour l'agrandissement du bâtiment Bêta et l'année prochaine, nous reviendrons à l'assemblée communale pour demander un nouveau montant pour la construction d'une nouvelle piscine.

2. Projet Bêta/Univers@lle



Vue depuis le 2^{ème} étage du bâtiment Alpha en direction du Nord

Commune Le Flon • 13.05.2025 11



→ **Problématique :**

Avec l'ajout du crédit d'investissement **du Message n° 15** le montant des crédits d'investissement votés pour l'ASSCOV est à ce jour de **CHF 44'059'424.65**.

La première étape, sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui, est la modification essentielle des statuts de l'ASSCOV en augmentant la limite d'endettement à CHF 70'000'000.00.

Cela permettra d'emprunter dès 2026 le montant nécessaire à l'assainissement et à l'agrandissement indispensables du bâtiment Bêta/Univers@lle qui a été inauguré en 2000, pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves au COV prévue dans les 5 prochaines années.

En plus de l'assainissement complet du bâtiment, ce projet prévoit la **création de cinq nouvelles salles de classe, des salles spécialisées pour l'économie familiale, une salle de musique moderne, une salle des maîtres avec une cafétéria**, ainsi que **des espaces adaptés aux besoins pédagogiques actuels et futurs.**

→ Les modifications apportées aux statuts sont les suivantes :

- Page 10, article 28 alinéa 2 : **le montant de la limite d'endettement passe de 50 à 70 millions.** En note de bas de page 10, il est ajouté : ¹ Modifié selon décision de l'assemblée des délégué-e-s du 27 mars

- Page 13, article 37, **un alinéa n° 4 est ajouté et la phrase finale précise** : Adoptés par l'assemblée des délégué-e-s de l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) le 3 mai 2023 et **le 27 mars 2025 (révision partielle).**

Cela donne au final le libellé suivant :

- **Art. 28 Limite d'endettement**

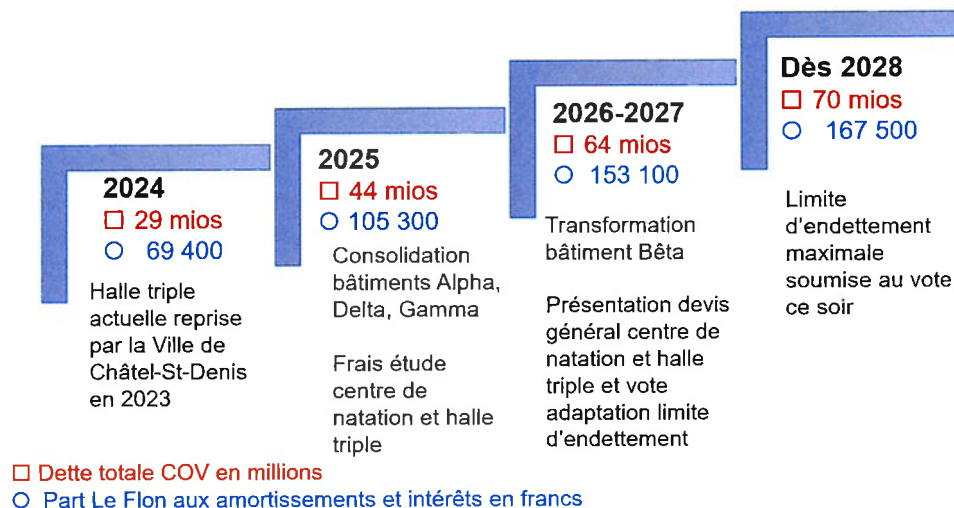
² La limite d'endettement est de **CHF 70 millions (CHF 70'000'000.00)** (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de CHF 500'000. -- pour l'exploitation ¹.

→ **La seconde étape, prévue avant la fin de la période administrative (avril 2026), demandera une nouvelle adaptation de la limite d'endettement**, dès que les coûts du futur centre de natation et de la salle de sport triple seront affinés, afin d'inscrire dans les statuts de l'ASSCOV une limite d'endettement adaptée à nos besoins.

→ Ce futur complexe sportif inclura notamment **deux bassins de natation** répondant aux besoins des écoles primaires du district et du cycle d'orientation de la Veveyse, ainsi qu'à une utilisation publique élargie.

→ Il est donc essentiel que le projet de centre de natation avance **rapidement afin d'éviter la fermeture prématurée de la piscine actuelle.** La salle triple accompagnera le développement des activités sportives scolaires et associatives, répondant ainsi pleinement aux attentes actuelles. Ces nouvelles infrastructures remplaceront efficacement des équipements aujourd'hui dépassés et insuffisants.

2. Modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV),
Approbation – **Evolution participation Le Flon**



Commune Le Flon • 13.05.2025 20

On s'endette et ainsi nous avons des intérêts et amortissements à payer.
Ces montants **ne comprennent pas** les éventuelles subventions que l'Etat pourrait nous verser.

- ➔ **Augmentation de la limite d'endettement de 50 millions à 70 millions, soit + CHF 20 millions**
- ➔ **Augmentation de la participation Le Flon aux amortissements et intérêts + CHF 47 850.00**

Le Conseil communal recommande de voter OUI.

➔ **Votre approbation est essentielle pour garantir une gestion financière rigoureuse tout en permettant la réalisation d'infrastructures répondant aux besoins éducatifs et sportifs essentiels du district. Sans ces investissements, nos élèves seraient contraints de s'installer durablement dans des pavillons scolaires provisoires coûteux et peu adaptés. L'absence de piscine dans le district générerait également des frais considérables de déplacement et pourrait nécessiter la construction de salles de sport additionnelles dans les communes, ce qui constituerait une solution coûteuse et insuffisante à long terme.**

➔ **Au vu de ce qui précède et conformément à l'article 113 al. 1 LCo, cette modification essentielle des statuts de l'ASSCOV nécessite une approbation par les trois quarts des communes membres, représentant également plus des trois quarts de la population légale de ces communes. L'entrée en vigueur des statuts est prévue au 1^{er} octobre 2025.**

En cas de vote négatif, il faudra louer des containers à installer dans la cour du COV afin d'y accueillir les élèves dans 3 ans.

A Saint-Martin, pour l'école primaire, on devra louer des containers qui seront entreposés dans la cour d'école pendant les travaux. Il s'agit d'une solution temporaire qui coûte quand même 250'000.00 fr. par an.

Si le vote est favorable, les travaux pourront débuter l'année prochaine et la mise en service des locaux pourra se faire en 2027.

M. Pierre-Yves Pichonnaz, Pont, demande pourquoi on sépare la piscine du projet pour lequel nous devons voter maintenant. Ainsi cela ne nous permet pas d'avoir une vue d'ensemble.

R. Les choses sont faites de cette façon car nous souhaiterions pouvoir commencer les travaux rapidement. En effet, le projet a déjà pris une année de retard à cause d'une opposition.

Pour ce qui est de la piscine, nous n'avons pas encore les chiffres.

M. Christian Thieren, Porsel, demande pour quelle raison nous incluons la partie « salle de spectacle » dans le projet. Il souhaite savoir pourquoi la Commune doit investir au niveau de cette salle qui est pour Châtel-St-Denis.

R. M. Favaretto répond que la salle de spectacle appartient désormais aux Communes de la Veveyse à la suite du désenchevêtrement qui a été fait.

Le projet qui est présenté lors de cette assemblée, a été étudié et travaillé depuis 2021. Il a été calculé de façon optimale.

M. Thieren demande si la partie « salle de spectacle » fait partie de l'ASSCOV.

R. oui.

M. Thieren trouve bizarre de faire voter une augmentation pour un projet qui a déjà une limite d'endettement.

M. Thieren parle du COV qui n'est pas l'ASSCOV.

R. M. le Syndic répond qu'il ne faut pas confondre le COV (Cycle d'Orientation de la Veveyse) avec l'ACV (Association des Communes de la Veveyse).

M. Thieren demande si, la salle de spectacles, a quelque chose à voir avec les Communes.

R. M. le Syndic répond que la salle spectacle fait partie intégrante du bâtiment Bêta qui a été construit dans les années 2000. Ce dernier mérite un assainissement.

M. Fabien Thürler, Porsel, précise que cela ne change rien que la salle de spectacle soit dans l'un ou l'autre des bâtiments ; en finalité, ce sont les Communes qui paient.

M. Favaretto ajoute que notre Commune ne va pas assumer les 20 mio de francs mais 40'000.00 fr. car la clé de répartition veveysanne est à moins de 5% pour notre Commune.

M. Thieren précise que cela lui pose problème de mélanger les choses.

R. M. le Syndic répond que l'assainissement va profiter à tous les éléments du bâtiment.

M. Thieren estime que les loisirs n'ont pas d'imputation sur les écoles.

R. M. le Syndic répond qu'il faut profiter de tout faire en même temps pour éviter de devoir poursuivre les travaux dans 5 ans.

M. Marc Levrat, Porsel relève que la salle de spectacle fait partie de l'ensemble des bâtiments du COV. Ce qui l'inquiète par contre c'est de voir la démolition de la partie existante du foyer (cuisine/salle de réception), selon ce qui est indiqué sur les plans.

R. M. Favaretto montre à nouveau le plan et indique que la cuisine va demeurer, ainsi que la salle de réception.

M. Levrat demande s'il y aura toujours la possibilité de location et d'utiliser la partie festive.

R. oui.

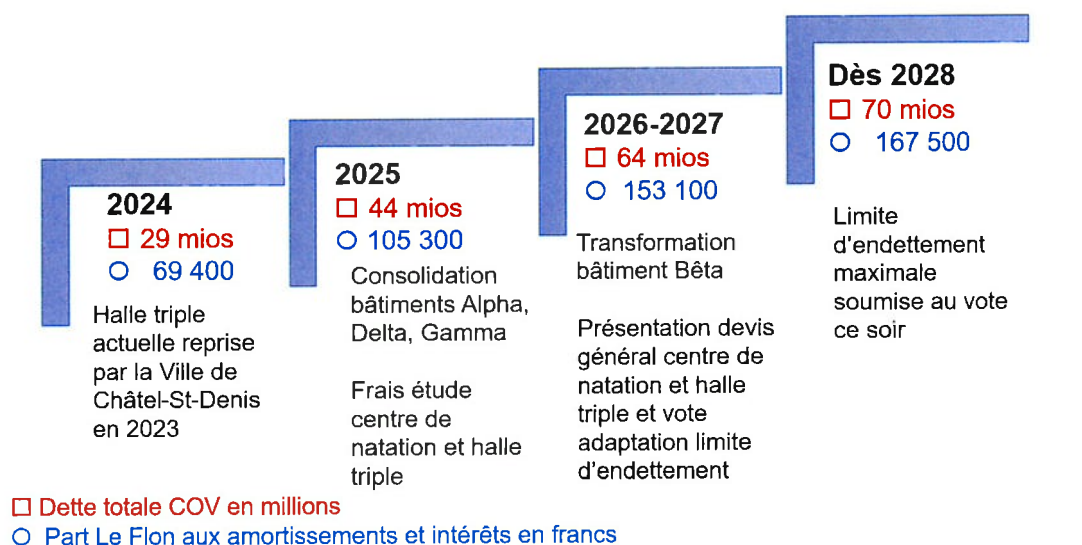
M. Michel Grivel, Porsel, pense que cette salle de spectacle est peu utilisée par notre Commune et pourtant nous participons aux frais.

R. M. le Syndic répond qu'elle a déjà été utilisée par des personnes de notre Commune pour faire des spectacles.

M. Cédric Maillard, Porsel, Membre de la Commission financière, constate que nous passons de 24 mio de francs à 29 mio de francs. Il souhaite des informations.

R. M. Favaretto répond en montrant à nouveau la diapositive suivante :

**2. Modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV),
Approbation – Evolution participation Le Flon**



Commune Le Flon • 13 05 2025 20

M. Favaretto ajoute que ces 29 mio de francs correspondent au montant des travaux terminés sur le bâtiment Alpha et dont la dette n'a pas encore été consolidée. Cela apparaîtra dans les comptes 2025.

M. Favaretto rappelle que les 4 mio de francs déjà engagés ont été utilisés pour faire l'étude du projet de la piscine. Actuellement, nous devons voter pour la réfection du bâtiment Bêta qui date des années 2000.

M. Marco Picasso, Pont, Membre de la Commission financière, souhaite revenir sur la diapositive avec les chiffres (escaliers). Si le vote est favorable pour les statuts, la Commune Le Flon aura une charge de 167'000.00 fr. La piscine et la halle triple ne sont pas comprises dans ce montant.

R. M. Favaretto répond qu'effectivement, ces 2 constructions ne sont pas comprises dans ce montant ; ce sera l'année prochaine.

M. Picasso estime que c'est une charge de plus.

R. M. Favaretto ajoute que ce sont des projections ; il précise que nous devons prévoir des travaux à cause de la démographie.

D'autre part, s'il y a plus de citoyens, il y aura aussi plus de rentrées d'argent.

Mme Marielle Pittet, Bouloz, précise que 167'000.00 fr. cela dépend de plein de choses. Cela dépend des intérêts bancaires qui ne seront pas forcément les mêmes dans quelques années.

R. M. Favaretto répond par l'affirmative. M. le Syndic ajoute qu'il y a 3% d'amortissement et 2% d'intérêts. Mme Corinne Levrat, Administratrice des finances, confirme que ce sont les taux actuels.

M. Michel Grivel demande s'il faut réellement faire quelque chose pour la piscine dont on ne parle pas lors de cette assemblée. Sinon, il faudrait en faire une à Porsel !

M. Christian Thieren a compris qu'il y aurait de possibles subventions cantonales. Toutefois, il s'inquiète de pouvoir obtenir des subventions du Canton sachant qu'actuellement, il tente de limiter son implication financière vis-à-vis des Communes.

R. M. Favaretto répond qu'il est possible que les subventions diminuent ; le montant n'est pas connu à ce jour. Cependant, de mémoire, la subvention serait de l'ordre de 4 mio de francs. On ne peut faire que mieux avec l'obtention d'une subvention.

M. Thieren relève que sur 20 mio de francs, nous ne pourrions avoir qu'une subvention de 4 mio de francs.

R. M. le Syndic précise que tous bâtiments scolaires reçoivent des subventions ; quant à dire combien, nous le saurons en temps voulu. Il ajoute qu'il ne faut pas commencer à parler du PAF (Plan d'Assainissement des Finances) qui sera débattu cet automne par le Conseil d'Etat.

On pourrait également parler du budget de l'armée et si on commence à faire peur aux gens, on ne fera plus rien.

M. Pierre-Alain Périsset, Porsel, demande si toutes les Communes seront impactées ? Si une Commune refuse que se passera-t-il ?

R. M. le Syndic répond qu'il ne faut pas que plus de 2 Communes refusent. Nous avons le devoir de donner la formation aux élèves.

M. Favaretto rappelle que la Commune Le Flon participera à raison de 4.785%.

Si une Commune refuse, ce sera bon et si deux Communes refusent, cela ira également. Par contre s'il y en a une de plus, ce sera refusé.

M. Périsset demande ce qui se passera si Le Flon vote négativement et uniquement Le Flon.

R. M. le Syndic répond que les Statuts seront quand même approuvés. M. le Syndic précise que la formation est importante. Un homme politique a dit que la formation était la clé du succès de la Suisse.

M. Gérard Mesot, Bouloz, précise que c'est pour la population qui augmente et par conséquent, pour les élèves supplémentaires. Il ajoute qu'au niveau de l'ACV (Association des Communes de la Veveyse), il faudra faire des choix financiers et par conséquent, il faudra reporter certains projets. M. Mesot profite de la présence de M. le Préfet pour en parler.

M. Mesot ajoute que pour les travaux d'agrandissement du COV, nous n'avons pas le choix. C'est pour l'éducation de nos enfants. Il faut aller de l'avant avec ce projet.

Par contre, pour ce qui est de l'ACV, il faut faire des choix ; attention aux millions à dépenser.

R. M. le Syndic ajoute qu'il faut effectivement faire des priorisations.

M. Mathieu Donner, Porsel, est-ce que le budget communal peut absorber les montants du projet ? Est-ce que cela prend en compte les futurs bâtiments ou les bâtiments actuels ?

R. M. le Syndic répond que le plan financier à 5 ans montre que nous pouvons absorber ces montants ; il démontre également les projections des produits supplémentaires avec l'augmentation de la population.

Rapport de la Commission financière

Parole à Madame la Présidente de la Commission financière, pour la lecture du rapport concernant la modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV).

A la suite de la présentation des comptes 2024 lors de la séance du lundi 28 avril 2025, la Commission financière a été amenée à se prononcer sur les incidences financières pour notre commune de la modification des statuts de l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) qui demande une augmentation de sa limite d'endettement de CHF 50 à CHF 70 millions.

Actuellement, l'endettement de l'ASSCOV est légèrement supérieur à CHF 44 millions (CHF 44'059'424.65). Selon le message du Conseil communal du 2 avril 2025, cette augmentation de la limite d'endettement est indispensable pour garantir une gestion financière rigoureuse tout en permettant la réalisation d'infrastructures répondant aux besoins éducatifs et sportifs essentiels du district, à savoir l'assainissement et l'agrandissement indispensables du bâtiment Bêta/Univers@lle. Il est également indiqué dans ce message que les délégués de l'ASSCOV ont accepté cette modification par 39 voix contre 3.

Si la limite d'endettement de CHF 70 millions devait être intégralement consommée, cela représenterait pour notre commune une charge d'amortissement annuelle supplémentaire de l'ordre de CHF 40'000.- à laquelle il faudrait ajouter CHF 26'000.- d'intérêts annuels. La Commission financière rappelle que c'est la dette réelle et les intérêts y afférant qui auront un effet sur nos comptes communaux et non pas la limite d'endettement. Cela étant dit, les chiffres avancés permettent d'évaluer l'impact potentiel de ce projet si la modification proposée est acceptée.

La Commission financière rend attentive l'Assemblée communale sur les points suivants :

- notre commune a récemment procédé à des investissements importants au regard de sa capacité financière ;
- notre commune devra encore investir dans les années à venir pour des projets communaux non moins essentiels tels que Valtraloc et la rénovation du bâtiment A du cercle solaire.
- notre commune devra participer aux futurs investissements de l'ASSCOV (centre de natation et salle de sport triple) et ;
- s'il est accepté tel qu'annoncé par le Conseil d'Etat, notre commune devra, en sus, assumer les conséquences financières du programme d'assainissement des finances cantonales (PAFE) qui prévoit le report de certaines charges cantonales sur les communes.

Au vu de la stagnation des recettes et de la charge financière cumulée de ces investissements, la Commission financière se demande comment la commune pourra faire face à toutes ces dépenses. En outre, les informations et les explications reçues sur l'endettement actuel de l'ASSCOV et sur les futurs investissements envisagés n'étaient, aux yeux de la Commission financière, pas suffisamment claires et complètes pour qu'elle puisse prendre sereinement position sur ce dossier.

En l'état, la Commission financière donne un préavis défavorable à la modification des statuts et émet les deux recommandations suivantes :

- Un plan global des futurs investissements de l'ASSCOV devrait être établi à l'attention des communes afin de permettre notamment aux Conseils communaux de calculer plus précisément les incidences financières des investissements prévus sur les comptes communaux.
- Le Président de l'Assemblée des délégués de l'ASSCOV ou une autre personne au fait du dossier devrait être invité à la prochaine Assemblée communale pour présenter un tel plan global d'investissements et pour répondre aux éventuelles questions des citoyens.

Mme la Présidente remercie la Commune d'avoir invité M. le Président de l'Assemblée des délégués de l'ASSCOV, à savoir M. le Préfet ; elle adresse également ses remerciements pour le complément d'informations ainsi que pour les diapositives de présentation.

Mme la Présidente insiste spécialement sur le plan global ; cela ne la dérange pas d'investir ; elle veut juste savoir où cela mène la Commune Le Flon au niveau financier.

M. le Syndic revient sur deux ou trois points. Il convient que les informations données lors de la rencontre avec la Commission financière, n'étaient pas très précises. Il accepte la remarque et il fait son mea culpa.

La Commune a tout envoyé les documents (tableaux avec montants) le vendredi. Cela fait des années que le COV fait des tableaux avec les chiffres.

M. le Syndic ajoute que Monsieur le Préfet François Genoud, Président de l'ASSCOV, a répondu présent à notre demande ; il profite pour le remercier.

M. le Préfet précise qu'il préside l'Assemblée des Délégués ; il essaie d'avoir une vue d'ensemble. Il va faire quelques remarques générales et ensuite il donnera quelques réponses.

M. le Préfet remercie M. Favaretto pour la qualité de sa présentation. Il relève quelques points :

1. l'urgence de la situation (risque de pose de containers)
2. pertinence du projet/des projets
3. la question de la procédure en 2 étapes, on se l'est posée. Au départ, on prévoyait cela en 1 étape.

Il y a deux stratégies

- en une fois, cela peut générer de la peur du « trop énorme »
- si les montants sont présentés en deux fois, il y a le risque de ne pas être compris

En 2021, il y a eu refus d'augmentation ; en effet, la Commune de Bossonnens estimait que les chiffres n'étaient pas assez précis.

M. le Préfet le répète : on vote sur la modification des statuts et pas sur un projet.

Pour la Commune Le Flon, celle de Saint-Martin et de Granges les % de la clé de répartition sont à la baisse depuis 2013.

M. le Préfet ajoute que l'Univers@lle (salle de spectacle) fait partie intégrante du COV et appartient en totalité aux Communes.

Il est content d'avoir pu faire le désenchevêtrement.

En 2023, tous les bâtiments appartenaient aux 2 (Communes de la Veveyse et Commune de Châtel-St-Denis).

Maintenant, la piscine actuelle et le Bêta appartiennent à l'ASSCOV.

La halle triple, quant à elle, appartient à la Commune de Châtel-St-Denis.

La salle de spectacles est utilisée par les élèves du COV et également pour les spectacles publics qui génèrent des rentrées d'argent.

Pourquoi faut-il une nouvelle piscine ? Car l'actuelle est « sous perfusion » : état sanitaire pas très bon et manque de place pour les cours. Elle date des années 1970. Pour le moment, elle « tient ».

Pourquoi faut-il une piscine plus grande avec plusieurs bassins ?

La piscine actuelle suffit à peine pour les élèves du COV et pour les élèves du primaire.

Les projets de la nouvelle piscine et de la nouvelle halle triple sont importants pour les élèves et aussi pour le District. Elle va servir pour les loisirs, le sport, les sociétés sportives à l'instar de la Glâne. Il n'est pas prévu de faire une piscine aussi luxueuse que celle de la Glâne.

Pour ce qui est des subventions et de l'allusion au PAF, M. le Préfet invite les Communes à se déterminer sur les 97 paquets de mesures ; une des mesures concerne principalement les subventions. Il exhorte les Communes à réagir.

Pour en revenir à la demande de M. Pierre-Alain Périsset, il faut le $\frac{3}{4}$ des Communes et le $\frac{3}{4}$ de la population des Communes pour que les statuts soient acceptés.

Les perspectives pour la Commune Le Flon et pour le District :
la volonté des Conseils communaux est d'avoir le plus rapidement possible une planification pour l'ensemble des Communes.

Cela concerne le RSSV, l'ASSCOV et l'ACV et dans un deuxième temps, le SLPP-GV. Pour ce qui est du SSF, il s'agit d'une autre Association interdistrict.

M. le Préfet donne connaissance des divers tableaux de chiffres pour le COV, concernant notre Commune.

ACF : impact très faible pour la Commune Le Flon ; cependant à voir car s'il n'y a pas d'aide de l'Etat, ce sera difficile.

RSSV : charges Communes 2025-2029 ; pour la Commune Le Flon, augmentation des charges de 90'000.00 fr. environ. Il est prévu que notre % de participation baisse à 4.4%. Actuellement, il est de 4.78%.

SSF : plan financier à 5 ans ; vote de 9.9 mio de francs pour une construction à Vaulruz pour les 3 Districts (Gruyère-Glâne-Veveyse), plus 6-7 mio de francs pour la caserne de Bulle.

Actuellement, on récupère des montants du SSF et des Ambulances.

COV : planification 2029 : elle révèle qu'en 2025, ce sont 9.2 mio de francs pour l'ensemble des Communes et qu'en 2029, le montant sera de 11.4 mio de francs.

Sur ces sommes, cela représente 438'000.00 fr. pour la Commune Le Flon en 2025 et 547'000.00 fr. en 2029.

M. le Préfet est conscient que tous ces tableaux de chiffres sont assez compliqués. C'est la raison pour laquelle il va demander une page de synthèse pour simplifier les choses.

M. le Préfet indique encore d'autres chiffres concernant divers postes dans les tableaux pour le COV.

Au stade actuel, la planification 2033 est déjà faite.

Mme Claudine Aebischer, Présidente de la Commission financière, remercie M. le Préfet d'avoir accepté l'invitation de la Commune et d'avoir fait des recherches afin de nous fournir des explications financières. Cela nous aide bien. Elle le redit : elle n'est pas contre l'investissement ; par contre, il est nécessaire de connaître les choses pour être en mesure de prendre une décision.

M. Mathieu Donner estime que les 2 options (agrandissement bâtiment Bêta et projet piscine) seront quand même les moins chères même si les chiffres sont élevés. En effet, si nous n'avons plus de piscine, il n'y aura plus de cours de piscine pour nos élèves.

R. M. le Syndic répond par l'affirmative ; il faut effectivement prévoir les 2 réalisations car il faut assainir les bâtiments. L'année de construction de la piscine actuelle est 1970. De plus, nous avons l'obligation de la part du PER de dispenser des cours de piscine aux élèves.

Pour le cas où nous ne devrions plus avoir de piscine, il faudra aller ailleurs et cela va coûter cher en transports pour nos élèves.

M. le Syndic ajoute que ces dépenses sont indispensables pour le futur du Cycle d'orientation. La Commission de bâtisse du COV (ingénieurs et architectes) ont fait le maximum pour qu'il n'y ait rien de superflu dans les éléments de construction.

Cette piscine est publique et elle profitera également aux habitants de la Veveyse.

M. Michel Grivel conclut en précisant qu'il faut que les enfants étudient car on veut des gens intelligents.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

La modification essentielle des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) est approuvée par 37 (trente-sept) oui, en outre, il y a 01 (une) abstention.

- 3. Comptes 2024
 - 3.1 comptes de résultats
 - 3.2 comptes des investissements
 - 3.3 rapport de la commission financière
 - 3.4 approbation des comptes de résultats et des investissements

3.1 Comptes de résultats
Le compte de résultats se solde par des charges de CHF 5'320'524.00 et des revenus de CHF 5'716'141.00, ce qui laisse un bénéfice de CHF 395'617.00.

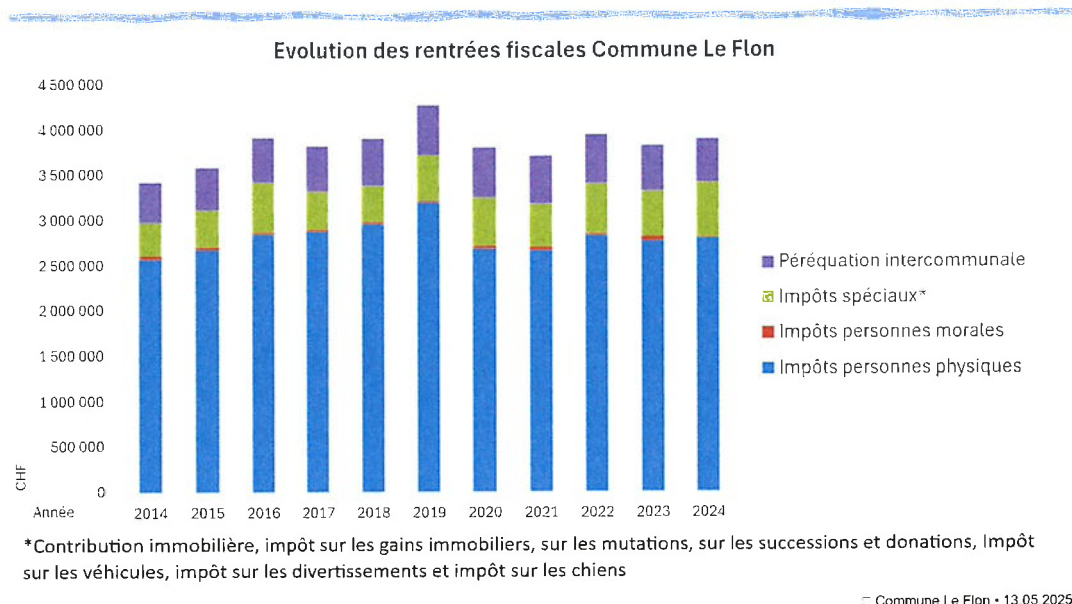
Le compte de résultats 2024 est présenté à l'aide du beamer.



2. Compte de résultats 2024

Comptes de résultats		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	777 113	476 554	774 295	140 152	710 558	94 600
1	Ordre et sécurité publics - défense	158 940	58 541	168 375	55 768	486 983	383 812
2	Formation	2 119 049	466 700	2 132 471	415 421	2 038 424	444 622
3	Culture, Sports et Loisirs	111 837	6 950	101 889	1 150	80 404	0
4	Santé	575 610	14 409	705 863	41 280	570 345	7 363
5	Prévoyance sociale	593 825	47 835	613 596	21 200	519 877	36 148
6	Trafic et télécommunication	291 197	39 676	316 161	21 011	284 194	17 561
7	Protection environnement – amén. territoire	539 579	485 461	571 852	514 414	546 914	530 679
8	Economie publique	33 340	47 873	31 517	22 000	31 715	42 935
9	Finances et impôts	120 034	4 072 143	129 813	4 049 840	69 303	4 021 042
Totaux		5 320 524	5 716 141	5 545 833	5 282 237	5 338 718	5 578 762
Excédent de revenus (bénéfice) charges (déficit)		395 617			263 596	240 044	

9 – Finances et impôts



3.2 Compte des investissements

Le compte d'investissements se solde par des charges de CHF 421'761.00 et des revenus de CHF 264'280.00. Ce qui représente un excédent de dépenses CHF 157'481.00.

Le compte d'investissements est présenté à l'aide du beamer :

2. Compte des investissements 2024



Comptes des investissements	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	57 215	188 328	63 500	493 520	1 595 163	
1 Ordre et sécurité publics - défense					567 574	
2 Formation					63 350	7 400
6 Trafic et télécommunication	151 424		293 000		24 860	
7 Protection environnement – aménagement territoire	213 122	75 953	537 000	229 595	147 218	84 614
Totaux	421 761	264 280	893 500	723 115	2 398 165	92 014
Excédent de recettes/dépenses		157 481		170 385		2 306 151

Bilan passif



→ CHF 11 239 698 67.2% Capital propre de la commune

dont

→ CHF 6 973 161 47.7% Capital **librement** disponible
(non affecté à des financements spéciaux)

pour

→ CHF 16 715 522 100.0% Total du bilan

M. Christian Thieren demande si les revenus des panneaux photovoltaïques de la toiture de la Salle polyvalente sont corrects par rapport à ce qui avait été budgété.

R. M. le Syndic répond que les revenus sont conformes à ce qui a été budgété. Nous sommes en positif.

M. Christian Cardinaux, Conseiller communal, précise que le montant budgété pour la rétrocession de l'électricité vendue au Groupe E SA, était de CHF 32'000.00 et dans les comptes, il y a CHF 28'000.00. Il faut dire que le printemps 2024 a été assez pluvieux.

M. Thieren parle du tarif de rétrocession.

R. M. Cardinaux précise qu'en 2024, le tarif était de 14.5 ct par kWh. Pour 2025, un nouveau calcul a été fait et nous arrivons à 10.5 ct par kWh.

M. Thieren a entendu dire qu'au niveau fédéral, la reprise d'électricité peut être même négative.

R. M. Cardinaux répond que pour le moment, ce sont les chiffres précis.

3.3 Rapport de la Commission financière

Madame Claudine Aebischer, Présidente de la Commission financière lit le rapport suivant :
La Commission financière s'est réunie le lundi 28 avril 2025 pour assister à la présentation des comptes 2024 par M. le Syndic Jean-Claude BONGARD, accompagné de Mme Corinne LEVRAT, Administratrice des finances, et ainsi pouvoir réaliser son rapport.

Les explications fournies poste par poste ont répondu aux attentes des membres de la Commission financière présents.

Les comptes ont été révisés et approuvés par l'organe de révision, la Fiduciaire Marc Gobet SA à Romont, selon leur rapport du 04 avril 2025.

La Commission financière tient à remercier le Syndic et l'Administratrice des finances pour leur disponibilité, l'entier du Conseil communal pour la maîtrise des charges dans chaque dicastère ainsi que les secrétaires pour la qualité du travail exécuté.

Compte de résultats 2024

Pour cet exercice 2024, les charges s'élèvent à CHF 5'320'523.87 et les produits à CHF 5'716'141.25. Il en ressort un bénéfice de CHF 395'617.38, alors que le budget tablait sur un excédent de charge de CHF 263'596.25.

La Commission financière relève que ce résultat positif a été rendu possible grâce à des charges effectives inférieures de 4% aux charges budgétées, à des droits de mutation plus élevés que d'habitude, qui se montent à CHF 140'285.65 mais surtout grâce à la plus-value enregistrée sur la vente de l'ancien bureau de l'administration communale qui s'élève à CHF 330'631.40 et qui représente un produit extraordinaire pour la commune.

La Commission financière donne un préavis favorable et propose à l'Assemblée l'acceptation du compte de résultats.

Compte des investissements 2024

Le total des investissements réalisés en 2024 se monte à CHF 421'760.97 pour CHF 264'280.30 de produits soit une charge nette d'investissement de CHF 157'480.67.

La Commission financière relève que les investissements acceptés en 2024 et non effectués l'an passé, sont reportés en 2025. La charge nette d'investissement reportée sur l'exercice en cours s'élève à CHF 173'555.15.

La Commission financière donne un préavis favorable et propose à l'Assemblée l'acceptation du compte des investissements.

Au vu des indicateurs financiers qu'elle a pu consulter, la Commission financière constate que la marge de manœuvre pour la gestion courante des affaires ainsi que pour les investissements sera limitée pour ces prochaines années. L'impact des nouveaux investissements prévus au niveau du district réduiront encore cette marge de manœuvre et, sans une amélioration des recettes, cela pourrait contraindre le Conseil communal à prendre prochainement des mesures pour limiter les investissements ou augmenter les produits.

* * *

M. le Syndic précise que pour l'approbation des comptes 2024, ses Collègues du Conseil communal et lui-même vont s'abstenir de voter, selon la Loi sur les communes.

3.1 comptes de résultats : acceptent et donnent décharge au Conseil communal = 31 (trente-et-un) oui et 07 (sept) abstentions, celles des 6 Conseillers communaux présents et de l'Administratrice des finances.

3.2 comptes des investissements : acceptent et donnent décharge au Conseil communal = 31 (trente-et-un) oui et 07 (sept) abstentions, celles des 6 Conseillers communaux présents et de l'Administratrice des finances.

M. le Syndic remercie Mme Corinne Levrat, Administratrice des finances, pour tout son travail.

* * *

4. Informations du Conseil communal

4.1 Présentation de Raffael Favaretto, Conseiller communal

Présentation en début d'assemblée, voir page 2.

4.2 Présentation de Mesot Cynthia, Adjointe à la Secrétaire communale

Présentation en début d'assemblée, voir page 2.

4.3 Tir Cantonal Fribourgeois à Porsel

Parole à M. Julien Baudois, Président de la Société de Tir de Porsel qui nous rejoint en cours d'assemblée ; il est accompagné de Mme Natacha Thürler, Secrétaire.

M. Baudois remercie les Autorités communales de leur offrir la possibilité de présenter les activités de la Société de Tir.

Cette année est relativement chargée pour la Société de Tir de Porsel car elle a l'honneur d'organiser le Tir en campagne du 23 au 25 mai 2025 ; ensuite, elle accueillera une partie des sportifs pour le Tir cantonal Fribourgeois qui se déroulera sur 11 jours, du 18 juin au 06 juillet 2025.

Ce sont deux fêtes, avec plus ou moins les mêmes acteurs, mais bien différentes dans leur fonctionnement.

Le tir en campagne, qui se déroulera dans une dizaine de jours, se veut amical, gratuit et ouvert à tout le monde.

Des moniteurs de tirs seront présents pour encadrer les novices qui veulent s'essayer au pistolet 25 mètres ou fusil 300 mètres.

Une place de fête est organisée dans chaque Canton de la Suisse, c'est pourquoi le Tir en campagne porte fièrement le titre de plus grande Fête de Tir au monde, avec presque 140'000 participants sur un seul weekend !

Petit clin d'œil aux armoiries de la Commune : nous cuisinerons du sanglier lors de la soirée villageoise du samedi 24 mai 2025.

Le Tir cantonal Fribourgeois s'organise tous les cinq ans dans notre Canton. En Veveyse, il s'est déroulé pour la dernière fois à Semsales en 1999 et à Romont en 1978 pour la Glâne. Il est donc grand temps de rendre la pareille aux sociétés des districts voisins.

Un Tir cantonal est au tireur ce qu'est un giron aux musiciens. Il lui permet de montrer ses compétences lors de différents concours et de passer un bon moment avec des personnes de différentes sociétés qu'on ne croisera pas forcément dans la vie de tous les jours.

C'est un tir payant et une licence est obligatoire pour s'y inscrire. Toutes les sociétés de tir de notre pays peuvent y participer.

Certains sportifs y participent comme « chasseurs de prix » jusqu'à CHF 600.00 pour les premiers de catégories. D'autres cherchent à acquérir les médailles de maîtrises des 26 Cantons de notre pays. Une partie veut juste gagner la médaille à l'effigie de la Fête.

Pour le 31^e Tir cantonal Fribourgeois, ce sont actuellement plus de 5'800 sportifs qui sont inscrits, de toute la Suisse. Afin de les accueillir dans les meilleures conditions, nous avons besoin des 10 stands de la région car même si certains viennent pour ne tirer que 15 cartouches ; ceux qui font tout le carnet, pourraient tirer jusqu'à 150 cartouches !

14 passes différentes, des concours spéciaux, une soixantaine de classements dans tous les sens, une journée officielle avec plein de délégations de toute la Suisse et un afflux de participants dans nos zones touristiques ne sont qu'un bref aperçu de ce qui va se passer dans notre région d'ici la mi-juin 2025.

→ Présentation d'un petit film publicitaire sur le Tir Cantonal fribourgeois 2025.

M. Michel Grivel, Porsel, demande l'horaire des tirs pendant les jours précités.

R. M. Julien Baudois communique les horaires suivants :

- 08 h 00 à 12 h 00 et 13 h 15 à 19 h 00 (18 h 00 le dimanche)

M. Baudois ajoute que le parcage se fera dans les prés et en cas de pluie, ce sera sur les places de parc de la Salle polyvalente à Porsel.

M. Baudois remercie l'assistance pour son écoute.

4.4 Eaux parasites dans le circuit des eaux usées

Parole à M. le Syndic.

Un problème récurrent a été détecté dans le circuit des eaux usées qui s'en vont vers la STEP LA VERNA à ECUBLENS FR.

→ Lors de fortes pluies, une quantité considérable d'eaux de pluies vont parasiter les eaux usées traitées par notre STEP intercommunale.

→ Cela a des conséquences car toutes les eaux qui se déversent dans les réseaux d'assainissement et qui vont engendrer un dysfonctionnement du réseau ou de la station d'épuration en aval.

Comment agir ?

→ Il faut effectuer des contrôles de l'étanchéité des couvercles des chambres de visite sises sur le tracé des conduites d'eaux usées qui passent à travers les parcelles de terrains.

→ Il se peut que parfois, les agriculteurs passent dessus avec leurs tracteurs et ils cassent le PVC des chambres. Ensuite, elles ne sont plus étanches ; s'il pleut et qu'il y a des orages, toute l'eau passe dedans les chambres et s'en vont vers la STEP.

→ Un exemple a été donné par la VOG : un jour d'octobre 2024, la STEP de La Verna à Ecublens FR, fonctionnait correctement à 50%, puis à 06 h 30, il y a eu un gros orage et l'eau est montée à plus de 90% à cause des eaux parasites.

→ Un budget de 115'000.00 fr. a été voté le je 08 mai 2025 par l'Assemblée des Délégués pour faire des sondages sur 19 points dans les Communes faisant partie de la VOG. Cela aidera à retrouver sur quels tracés se trouvent le problème.

→ Ce travail va avoir lieu sur une durée de 3 mois, au plus tôt à l'automne 2025.

4.5 Changement des compteurs d'eau potable

Parole à M. le Syndic.

L'information a été donnée, il y a une année. Le changement des compteurs d'eau pour certains propriétaires et l'ajout de puces aux compteurs d'autres propriétaires n'a pas pu se faire à cause d'un contretemps. Par conséquent, nous allons le réaliser cette année 2025.

Ces changements sont nécessaires pour permettre la lecture à distance des compteurs d'eau potable.

Donc, merci de faire bon accueil à M. Pascal Clara, Installateur-Concessionnaire officiel pour le changement des compteurs et à M. Philippe Baudois, Employé communal, pour l'ajout des puces.

Notre **Installateur-Concessionnaire officiel Monsieur Pascal Clara** de CP Chauffage-Sanitaire va contacter, dans ces prochains mois, tous les propriétaires concernés par un changement de compteur d'eau (pose d'un nouveau compteur à puce).

Merci de leur faire bon accueil.

M. Michel Grivel, Porsel, précise que son compteur date de 2017 ; va-t-on installer une puce sur ce compteur ?

R. M. le Syndic précise que c'est M. Philippe Baudois, notre Employé communal, qui passera vers lui pour installer ladite puce.

M. Grivel demande pourquoi il n'est pas possible de continuer comme jusqu'à maintenant.

R. M. le Syndic répond que les puces sur les compteurs faciliteront la tâche des propriétaires et aussi pour la Commune.

M. Grivel demande si cela coûte cher ?

R. Non.

M. Grivel souhaite connaître la durée de vie d'un compteur d'eau.

R. 15-20 ans.

M. Grivel poursuit en parlant de son compteur extérieur.

R. M. le Syndic répond qu'il est possible de poser un compteur officiel de la Commune.

4.6 Elections communales de mars 2026

Parole à M. le Syndic.

Date à retenir : dimanche 08 mars 2026 pour le renouvellement intégral des Conseils communaux du Canton de Fribourg.

Vous serez appelés aux urnes afin d'élire les Conseillers communaux /Conseillères communales qui dirigeront la Commune Le Flon pour la prochaine législature 2026-2031.

M. le Syndic précise qu'il ne se représentera pas aux élections 2026. C'est une décision qu'il a prise à la fin de l'année 2024. Il œuvre depuis 2013 au Conseil communal, d'abord en tant que Conseiller communal et depuis 2019 en tant que Syndic.

Ses Collègues n'ont pas encore pris de décision ; une information sera donnée lors de la prochaine assemblée communale, en décembre 2025.

5. Divers

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Michel Grivel, Porsel, parle de la mise à ciel ouvert du ruisseau à la Route de Champ Diguez à Porsel ; il demande s'il y a une haie ou des arbres qui passent sur la partie du ruisseau non à ciel ouvert actuellement ?

R. M. le Syndic répond par l'affirmative ; il y en a quelques-uns.

M. Grivel demande pourquoi il faut mettre à ciel ouvert ce ruisseau ; pour les grenouilles ?

R. M. le Syndic répond que c'est pour la biodiversité, effectivement.

* * *

M. Jean-Michel Currat, Porsel, parle du dossier des sites pollués, précisément celui des Pontaires à Porsel. Il avait été dit qu'une réponse allait être donnée via un rapport ?

R. M. le Syndic répond par l'affirmative et il ajoute que nous suivons le dossier ; nous appelons régulièrement le bureau d'ingénieurs que nous avons mandaté.

* * *

M. David Dévaud demande si les travaux de VALTRALOC à Bouloz vont débiter cette année ?

R. M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal, répond qu'à 99%, les travaux devraient commencer le 18 août 2025.

M. Dévaud demande si le SPC va recontacter les propriétaires au niveau des prix ?

R. M. Fragnière répond par l'affirmative tout en ajoutant que le Collaborateur du Service des acquisitions a des ennuis de santé ; toutefois, il va contacter les propriétaires concernés.

* * *

La parole n'est plus demandée.

Il est 21 h 45 lorsque M. le Syndic clôt l'assemblée en remerciant Monsieur le Préfet qui nous a épaulés dans la présentation du dossier des Statuts de l'ASSCOV ; il remercie également les personnes présentes de s'être déplacées.

Il offre, au nom de la Commune, le verre de l'amitié et leur souhaite à toutes et à tous et un bon retour dans leurs foyers.

Mme Claudia Dougoud, Conseillère communale, remercie à son tour, M. le Syndic pour son excellent travail.

Porsel, le 13 mai 2025

La Secrétaire

Le Syndic




COMMUNE
LE FLON